

# ACTION URGENTE

## UN PRODUCTEUR DE TÉLÉVISION CONDAMNÉ À LA PRISON À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

L'écrivain et producteur de télévision iranien **Mostafa Azizi**, résident permanent au Canada, a été condamné à huit ans d'emprisonnement. Il a été condamné pour des accusations vagues et excessivement larges liées à la sécurité nationale pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, notamment à travers des publications sur Facebook.

Le 8 juin, **Mostafa Azizi**, ancien président de la représentation iranienne de l'Association internationale du film d'animation, a été condamné à huit ans d'emprisonnement par la 15<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran : cinq ans pour « rassemblement et collusion dans l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale », deux ans pour « outrage au Guide suprême de l'Iran » et un an pour « diffusion de propagande contre le régime ». Le jugement a été prononcé à l'issue d'un procès inique qui a duré quelques heures le 1<sup>er</sup> juin et qui s'appuyait sur des éléments recueillis par les pasdaran (gardiens de la révolution) au cours des 33 jours pendant lesquels Mostafa Azizi était en détention à l'isolement dans la section 2A de la prison d'Evin, à Téhéran, sans possibilité de contacter sa famille ou un avocat. Une procédure d'appel est en cours devant la 54<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel du tribunal révolutionnaire.

Mostafa Azizi, maintenant détenu dans la section 8 de la prison d'Evin, a dit à son fils que le procureur avait utilisé au moins deux copies de ses publications sur Facebook comme éléments de preuve pendant son procès. L'une était une photo de Mostafa Azizi avec la tête rasée en signe de solidarité avec les hommes à qui on avait rasé la tête de force après les événements de la prison d'Evin en avril 2014, au cours desquels certains détenus avaient été victimes de violences persistantes et d'agressions aux mains d'agents de sécurité. La seconde publication était une photo de Mostafa Azizi pendant la marche des fiertés à Toronto, au Canada.

Mostafa Azizi a des problèmes de santé et souffre notamment d'asthme, d'eczéma, de rhumatismes et d'hyperglycémie. La section 8 de la prison d'Evin est extrêmement surpeuplée, mal aérée, les cellules sont sales et infestées d'insectes et les installations sanitaires et le matériel de couchage sont inadaptés.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- demandez aux autorités iraniennes de libérer Mostafa Azizi immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression, notamment à travers des publications sur Facebook ;
- engagez-les à annuler sa condamnation et la sentence prononcée contre lui ;
- rappelez-leur que l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus dispose que tous les locaux de détention, y-compris ceux destinés au logement des détenus pendant la nuit, doivent répondre à toutes les exigences d'hygiène.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2015 À :**

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street - End of Shahid  
Keshvar Doust Street  
Tehran, République islamique d'Iran  
Courriel :

<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=suggest>

Twitter : @khamenei\_ir (en anglais) ou @Khamenei\_es (en espagnol)

**Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 117/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/1745/2015/fr/>.

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani  
c/o Public Relations Office  
Number 4, Deadend of 1 Azizi  
Above Pasteur Intersection  
Vali Asr Street  
Tehran, République islamique d'Iran  
Courriel : [info@humanrights-iran.ir](mailto:info@humanrights-iran.ir)

**Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,**

**Copies à :**

Président de la République

Hassan Rouhani  
The Presidency  
Pasteur Street, Pasteur Square  
Tehran, République islamique d'Iran  
Twitter : @HassanRouhani (en anglais) ou @Rouhani\_ir (en persan)

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## UN PRODUCTEUR DE TÉLÉVISION CONDAMNÉ À LA PRISON À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mostafa Azizi est détenu à la prison d'Evin depuis le 1<sup>er</sup> février 2015, date à laquelle il a été convoqué dans les locaux du parquet, dans cette même prison. Titulaire d'une carte de résidence permanente canadienne, il était allé en Iran fin décembre 2014 pour rendre visite à son père souffrant et envisageait de retourner vivre en Iran. Avant son retour en Iran, Mostafa Azizi avait supprimé ses comptes sur les réseaux sociaux.

En novembre 2013, le vice-ministre des Affaires étrangères, Hassan Qashqavi, avait annoncé la création d'un comité au sein du ministère du Renseignement dont la mission était d'encourager le retour en Iran des expatriés, conformément aux promesses électorales du président Hassan Rouhani. Associant les réticences des expatriés iraniens à rentrer dans leur pays aux « messages alarmistes de groupes d'opposition étrangers », il avait déclaré que « nombre de ces craintes sont suscitées par leurs auteurs eux-mêmes et sont sans fondement ». En août 2013, le ministre iranien du Renseignement, Mahmoud Alavi, avait quant à lui déclaré « garantir que toute personne qui n'a pas commis d'infraction ne rencontrera pas de problèmes [à son retour dans le pays] ». Un mois auparavant, en juillet 2013, le porte-parole du pouvoir judiciaire iranien, Gholamhossein Mohseni Ejeji, avait affirmé que « les autorités judiciaires iraniennes n'empêchent pas les Iraniens coupables d'une infraction d'entrer dans le pays [...] Cependant, les accusations dont ils font l'objet seront étudiées dès lors qu'ils poseront le pied sur le sol iranien ».

Depuis l'investiture du président Rouhani en août 2013, de nombreuses personnes possédant une double nationalité ou titulaires du statut de résident à l'étranger ont été arrêtées ou incarcérées après leur retour en Iran. Citons notamment la militante irano-britannique des droits des femmes Ghoncheh Ghavami, l'étudiant Hamid Babayee, qui prépare une thèse de doctorat à l'Université de Liège (Belgique), et les journalistes Sajedeh Arabsorkhi, Serajeddin Mirdamadi et Hossein Nourani Nejad.

L'une des publications sur Facebook de Mostafa Azizi présentée comme élément de preuve contre lui avait été mise en ligne après que certains détenus avaient été victimes de violences persistantes et d'agressions aux mains de membres des forces de sécurité iraniennes qui, officiellement, fouillaient leurs cellules. Selon les informations des lettres ouvertes rédigées par les détenus ou fournies par des membres de leur famille qui ont par la suite pu voir les détenus, de nombreux agents des forces de sécurité ont agressé des détenus pendant une période de plusieurs heures, après être arrivés à la section 350 tôt le matin du 17 avril 2014. Certains des hommes blessés n'ont pas reçu de soins médicaux par la suite, en dépit de leurs blessures. Au lieu de cela, on leur a rasé la tête et la barbe de force et ils ont été placés en détention à l'isolement. Voir le rapport en anglais « *Justice is an alien word: Ill-treatment of political prisoners in Evin Prison* » (MDE 13/023/2014), 15 mai 2014, <https://www.amnesty.org/en/documents/mde13/023/2014/en/>.

Le Code pénal islamique iranien, adopté en mai 2013, conserve les définitions vagues de certaines « infractions » comme la « diffusion de propagande contre le régime », le fait de « susciter le trouble dans l'esprit du public », l'« outrage aux valeurs saintes de l'islam » et la « diffamation envers des représentants de l'État ». Ces dispositions peu précises sont fréquemment utilisées pour restreindre l'exercice pacifique du droit à la liberté d'expression. Les lois et pratiques de ce type vont à l'encontre des obligations qui incombent à l'Iran au titre des articles 18, 19, 21 et 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel le pays est partie, et qui garantissent la liberté de pensée, d'expression, d'assemblée et de réunion.

L'article 10 de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus dispose que « tous les locaux de détention et, en particulier, ceux qui sont destinés au logement des détenus pendant la nuit, doivent répondre à toutes les exigences d'hygiène, compte tenu du climat, notamment en ce qui concerne le cubage d'air, la surface minimum, l'éclairage, le chauffage et la ventilation ». De plus, la grave surpopulation carcérale, les mauvaises conditions sanitaires et l'absence de matériel de couchage peuvent constituer un traitement cruel, inhumain et dégradant selon la durée pendant laquelle une personne subit de telles conditions de détention, alors que ce traitement est contraire à l'article 7 du PIDCP qui prohibe la torture et les autres mauvais traitements.

Nom : Mostafa Azizi  
Homme